

## LA DERIVE DE L'UNIVERSITE FRANÇAISE :

### PROPOS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS

**Par François Vatin**

La sollicitation qui m'a été faite par « Qualité de la Science française » à l'occasion de la commémoration des quarante ans de sa création, était de contribuer à faire un état des lieux de l'enseignement supérieur français. Avant de tenter de répondre, très partiellement et succinctement à cette demande, il me semble nécessaire de questionner la curieuse faiblesse de l'expertise dont nous disposons à cet égard et, pour cela, de revenir sur l'histoire de mon investissement sur cette question qui remonte à 2009. C'est aussi une façon de rappeler que je ne me considère pas comme un expert du sujet, car il n'a pas été, loin de là, au cœur de mon travail scientifique, même si j'y suis régulièrement revenu au cours de ces douze dernières années.

Après ce préambule, je chercherai, par une rapide réactualisation de mes travaux antérieurs, à présenter deux points qui me paraissent bien établis aujourd'hui : le caractère en « trompe l'œil » du processus apparent de démocratisation de l'enseignement supérieur auquel nous avons assisté ces dernières années ; la montée en puissance de l'enseignement supérieur privé que je diagnostiquai dès 2009 du fait précisément de la dérive de cette démocratisation virtuelle. Dans un troisième temps, je présenterai les « occasions ratées » de ces dernières années : la réforme des conditions d'entrée en master en 2016 et l'instauration de Parcoursup en 2018. Je conclurai de cette analyse la persistance d'une tendance de longue durée qu'aucun gouvernement n'a cherché à entraver depuis près de cinq décennies. En conséquence, prenant acte qu'une rupture de tendance n'est guère envisageable, il me paraît urgent de prendre en considération le problème dans de tous nouveaux termes : l'enjeu n'est plus de sauver une université à la dérive, mais de fournir à la masse des jeunes Français qui s'y trouvent une formation à la hauteur de leurs capacités et de leurs aspirations, c'est-à-dire une formation qui n'a pas un caractère universitaire. Il faudra alors s'interroger sur les fonctions d'une université dans un grand pays développé et imaginer comment recréer une institution en mesure de remplir de telles fonctions.

#### ***Diagnostiquer l'état de l'enseignement supérieur français : le moment « Refondateurs »***

Peut-on établir un diagnostic raisonnable de l'enseignement supérieur français et suis-je en mesure de le faire ? Je crois qu'il est utile de rappeler préalablement quelques éléments d'une histoire à la fois personnelle et collective qui explique ma présence aujourd'hui parmi vous comme « expert » malgré moi de cette question. Ma présence à vos débats s'explique en effet par les liens de confiance que j'ai noués en 2009 avec Olivier Beaud à l'occasion du grand mouvement professionnel des universitaires qui avait marqué cette année. Fait unique dans l'histoire, ce n'était pas un mouvement d'étudiants, mais bien d'universitaires et il était pour cela d'ailleurs d'emblée condamné à l'échec. Comptant parmi les « leaders » de ce mouvement, Olivier Beaud est devenu l'année suivante président de QSF et m'a depuis régulièrement sollicité pour contribuer à vos réflexions.

Or, j'ai moi-même joué un rôle lors de ce mouvement, pour avoir contribué à faire advenir un rassemblement connu alors sous la dénomination des *Refondateurs*, qui avait la particularité de

rassembler des opposants et des soutiens à la politique que menait alors la ministre Valérie Pécresse. Nous avons réussi à fédérer un ensemble très varié d'universitaires de toutes disciplines et obédiences autour d'un cri d'alarme, paru dans *Le Monde* le 18 mai 2009 : « Refonder l'université française : notre défi commun ».

Le mouvement des *Refondateurs* avait pour point de départ ma propre et médiocre expertise : l'article publié dans un numéro de la *Revue du Mauss* que son directeur, Alain Caillé, avait eu l'idée prémonitoire de consacrer à l'Université avant le démarrage du mouvement.<sup>1</sup> Ce diagnostic, qui montrait les dangers encourus par notre institution, qui n'ont cessé de s'amplifier depuis, avait été traduit en « onze modestes propositions de réforme » parues dans le même numéro sous ma signature et celle d'Alain Caillé.<sup>2</sup> C'est une discussion sur ces propositions, menée au sein d'un groupe informel réuni sur la base de l'interconnaissance, qui avait été à l'origine de l'article du *Monde*, base ensuite d'une pétition largement signée.

Si aucun des initiateurs de ce mouvement n'avait l'intention de le pérenniser en une organisation qui aurait doublé les syndicats professionnels, mais aussi, par exemple, QSF, nous avons continué à nous réunir pendant quelques mois avant que le mouvement s'étiolle. Or je me souviens d'un moment particulièrement suggestif de cette brève histoire. C'était l'acmé des Refondateurs et nous étions réunis, nombreux et avec des participants prestigieux, à l'Institut Henri Poincaré. Profitant du vent qui nous portait, j'ai suggéré la création d'un observatoire de l'enseignement supérieur, ne doutant pas qu'au vu du rang des personnes réunies, nous en trouverions les moyens. Mais j'ai été mis en minorité. La majorité se pensait dans une « guerre de mouvement » dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012. J'étais convaincu quant à moi qu'il fallait organiser une « guerre de positions ». La dérive que connaissait l'université française relevait à mes yeux d'une tendance lourde, indifférente aux alternances politiques. Pour peser sur le débat, il fallait nous donner les moyens d'une expertise fiable et systématique. Nous ne l'avons pas fait.

Depuis cette époque, j'ai continué à documenter un peu la question à l'occasion des sollicitations d'interventions médiatiques ou de publications plus scientifiques qui m'étaient faites, mais je me suis refusé à faire de cette question le cœur de mon activité de recherche. Je n'ai donc pas fait le travail de veille qui aurait été nécessaire et dont j'espérais, en 2009, qu'il aurait pu faire l'objet d'un engagement collectif.

Nombre de données existent en effet dans les statistiques publiées par le ministère ou dans son *open data*. Mais il faut les « faire parler », car leur présentation est souvent lénifiante et parfois biaisée pour masquer ce qui pourrait « fâcher ». On peut lire par exemple dans *l'Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* (édition 2022) que « la licence est la formation la plus souvent acceptée [par les candidats Parcoursup] avec 40,9 % ». Le chiffre est vrai, mais la formule laisserait entendre que c'est là le choix des étudiants alors que chacun sait que c'est, dans la majorité des cas, un choix « par défaut ». Le dispositif Parcoursup impose aux candidats d'« accepter » la meilleure (à leurs yeux) proposition qui leur est faite, même si elle n'est pas conforme à leur véritable désir. Autrement dit, ce qui est ici mesuré, n'est pas la « demande » des étudiants, mais bien l'offre de Parcoursup, dispositif conçu de telle sorte que l'on ne peut connaître les vrais souhaits des candidats puisque leurs demandes ne sont pas hiérarchisées. Ne pourrait-on parler un peu plus « vrai » ? Si nous sortions de cette présentation soviétique de nos statistiques d'enseignement supérieur, nous ferions déjà un grand pas !

<sup>1</sup> François Vatin, « La crise de l'université française. Une perspective historique et socio-démographique » in « L'université en crise : mort ou résurrection ? », *Revue du Mauss*, n° 33, 2009-1, p. 47-68.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 423-440.

### *Une démocratisation en trompe l'œil de l'enseignement supérieur français*

Treize ans plus tard, je ne peux que confirmer mon diagnostic de 2009. Je ne vais pas le développer ici, car je le crois maintenant bien connu<sup>3</sup> : le refus de la sélection à l'université, définitivement entériné par l'échec de la loi portée par Alain Devaquet en 1986, a entraîné l'effondrement de cette institution, devenue la « voiture-balai » de l'enseignement supérieur, destinée à l'accueil de la population refusée ailleurs.<sup>4</sup> Ce qui est étonnant est la poursuite constante, au fil des décennies, d'une politique aussi délétère, en dépit des multiples signaux qui ont témoigné de la dégradation de la situation. C'est que le verrou de la question : la sélection, fait l'objet d'un refus de principe, largement partagé.

Pour certains, ce refus a un caractère idéologique. Celui-ci prend sa source dans les mouvements étudiants de 1968, dont les prolongements se sont fait sentir jusqu'en 1986, date à laquelle, comme nous l'avons dit, les autorités politiques de tous bords ont renoncé à infléchir le processus. Mais d'autres motivations expliquent que ce refus soit partagé par des acteurs en situation de responsabilité qui ne partagent pas cette idéologie, voire qui y sont radicalement opposés. Pendant longtemps, surtout après les événements tragiques qui ont précipité l'échec de la loi Devaquet en 1986 (la mort tragique d'un jeune homme, victime de la répression policière des manifestations étudiantes), le souci des gouvernants a d'abord été de limiter les risques de mouvements étudiants. Mais une autre motivation souterraine a également joué en faveur d'un accueil inconditionnel à l'université des bacheliers, eux-mêmes de moins sélectionnés, : peser à la baisse sur les statistiques du chômage des jeunes. Ce choix pragmatique, aiguillonné par le discours des idéologues anti-sélection, a été au fondement des politiques universitaires de tous les gouvernements depuis quarante ans.

Or, ce choix pragmatique à courte vue bénéficie paradoxalement d'une justification de fond, empruntée à la théorie économique du « capital humain ». Celle-ci pose que la formation de la population constitue un investissement productif. Ainsi, non seulement le public accueilli à l'université échappe de ce fait statistiquement au chômage, mais le temps qu'il passe en formation permet, tout à la fois, d'améliorer sa situation personnelle (employabilité, niveau de salaire) et celle de la nation (productivité globale du travail). Une rapide comparaison intergénérationnelle donne un résultat sans appel : en 2020, 65 % des 20-24 ans ont eu accès à l'enseignement supérieur, contre 46 % seulement des 45-49 ans. De plus, cette expansion de l'enseignement supérieur correspond aussi à sa démocratisation : en 2020, 52 % des enfants d'ouvriers et d'employés ayant entre 20 et 24 ont eu accès à l'enseignement supérieur, contre seulement 32 % pour ceux ayant entre 45-49 ans. La dynamique apparaît donc vertueuse à tous points de vue : pour l'économie du pays, la justice sociale et la formation culturelle du plus grand nombre !

La déconstruction d'un tel argumentaire est difficile. Il faut d'abord noter que la notion d'accès à l'enseignement supérieur n'a pas grand sens, puisque, d'une part, le taux d'échec à l'université a crû entre ces deux générations, et que, de plus, de nombreuses formations (paramédicales par exemple) qui ne relevaient pas de l'enseignement supérieur en relèvent maintenant. Mais plus

---

<sup>3</sup> Après l'article de 2009, cité plus haut, je suis revenu à plusieurs reprises sur cette question, en actualisant autant que possible mon analyse. Voir notamment, François Vatin, « Expansion et crise de l'Université française. Essai d'interprétation historique et statistique », *Commentaire*, n° 139, automne 2012, p. 823-838 et, « Une crise sans fin ? L'Etat, l'enseignement supérieur et les étudiants », *Le Débat*, n° 192, novembre-décembre 2016, p. 154-172.

<sup>4</sup> Il faudrait bien sûr nuancer suivant les disciplines et les établissements. Ce n'est pas le lieu ici et je renvoie à mes articles cités plus haut.

généralement, cette référence à la théorie du capital humain s'appuie sur une métrologie sommaire. Le présupposé est que le niveau de formation « réel » et la capacité à le valoriser sur le marché du travail est en proportion du nombre d'années passées sur les bancs d'une institution de formation. Toutes nos statistiques scolaires sont construites sur cette base avec pour pivot un niveau « zéro » : le baccalauréat, à partir duquel on définit des niveaux en négatif (« bac - ») ou en positif (« bac + »). On ne s'est donné aucun moyen d'évaluer, à la manière d'un « Pisa » de l'enseignement supérieur, les acquisitions réelles de connaissances et de compétences correspondant à ces bornes temporelles. Par ailleurs, on laisse accroire qu'un niveau de formation déterminé correspond à un niveau dans la hiérarchie socio-professionnelle, alors que si la fréquence d'un niveau déterminé d'études s'étend, sa valeur relative sur le marché du travail décroît nécessairement.

Ce mécanisme produit donc nécessairement de la frustration sociale, puisque la population interprète, du fait d'un mécanisme de mémoire collective intergénérationnelle, la valeur sociale des diplômes en fonction de la situation passée et non de la situation présente. On pense ainsi encore qu'un niveau « bac + 5 » (master) correspond à des emplois de cadres. Or, c'est tellement peu vrai aujourd'hui que le ministère lui-même calcule le taux de placement « réussi » des diplômés de master en cumulant cadres et « professions intermédiaires » ! Mais il y a pire : les hiérarchies réelles sont en fait largement orthogonales aux « niveaux » mesurés en « bac + » : un baccalauréat professionnel n'est pas un baccalauréat général, un master universitaire n'est pas un diplôme d'ingénieur ... L'expansion du niveau général de formation de la population est donc en trompe l'œil, puisque la métrologie adoptée somme délibérément des choses incomparables.

### ***La privatisation de l'enseignement supérieur français***

Le résultat de la longue dérive ici dénoncée est un système d'enseignement supérieur qui coûte cher, à la nation et aux familles, en étant totalement dysfonctionnel. On a, de fait, écarté les populations les plus à-mêmes de suivre des enseignements fondamentaux, ceux des universités dont c'est la mission de les délivrer, de celles-ci. On emploie en conséquence réciproquement dans les universités des chercheurs pour occuper une population qui n'a ni les compétences, ni surtout le désir de suivre de tels enseignements dont elle sait qu'elle ne pourra tirer profit.

La conséquence de cette structure dysfonctionnelle de l'enseignement supérieur public français est une montée accélérée en puissance de l'enseignement supérieur privé. Je la diagnostiquais dès 2009 dans l'incrédulité générale. Qui me contredirait aujourd'hui ? Depuis 2010, les effectifs de l'enseignement supérieur privé ont augmenté de plus de 50 % alors que ceux de l'enseignement supérieur public n'ont augmenté que 17 %. Un quart des étudiants est aujourd'hui scolarisé dans le privé. Le processus que j'avais analysé en 2009 était pourtant simple : à partir de 2000, le nombre de places offertes dans l'enseignement sélectif public (IUT, BTS) ne croît plus.<sup>5</sup> L'enseignement privé prend alors le relai pour permettre aux familles de faire échapper leurs enfants à « la fac ». On a observé, au début des années 2010, une certaine stagnation de la croissance du privé, que j'avais, par acquit de conscience, signalée, dans mon article du *Débat* de 2016. Je m'interrogeais alors : saturation de la demande, qui aurait marqué une inflexion de tendance, ou crise de croissance de l'offre. On a aujourd'hui une réponse sans appel : la croissance du privé a repris de plus belle. Pourquoi, alors que le développement de

---

<sup>5</sup> J'ignore ce qui a motivé cette rupture fondamentale, datant du ministère Allègre, qui n'a laissé aucune trace politique. Simple souci budgétaire ? Conviction que le public rejeté par les IUT se reporterait naturellement vers les DEUG. C'était mal connaître le degré de désaffection, déjà observable alors, de la société française à l'égard de ses universités.

l'enseignement supérieur privé est aujourd'hui un fait massif et assurément durable, cette question ne fait-elle l'objet d'aucun débat public ?

Le coût pour la collectivité en est pourtant considérable. Les familles françaises de la classe moyenne payent en effet désormais deux fois l'enseignement supérieur : par leurs impôts et par la rétribution des établissements privés qui accueillent leurs enfants. Or, ceux-ci reçoivent aussi des subventions publiques, émanant notamment des collectivités locales, sans parler des fonds de l'apprentissage. Toute une population paye donc désormais des études dont elle aurait bénéficié gratuitement il y a vingt ou trente ans. L'Etat continue pourtant parallèlement à financer les formations universitaires que cette population a désertées, mais pour y accueillir très majoritairement, comme nous l'avons dit, une population qui n'a ni les compétences, ni le désir de les suivre. Personne n'y a rien gagné, sauf bien sûr les entreprises qui ont développé ce nouveau marché. De plus, depuis l'épidémie de coronavirus, est venue se greffer une discussion sur la misère étudiante. Certains jeunes gens issus des classes moyennes, dont les familles payent la formation à quinze ou vingt mille euros par an, devraient, à en croire certains témoins, faire appel pour survivre aux dons alimentaires, alors qu'ils pourraient aller étudier gratuitement dans les universités. Notre système d'enseignement supérieur est véritablement devenu fou.

Cette dérive délétère de l'enseignement supérieur français agit par ailleurs comme un lent poison sur notre culture collective. Qui, aujourd'hui en France, « poursuit des études », au sens traditionnel de cette expression ? Car, à de rares exceptions près, ce n'est pas non plus dans les formations concurrentes de l'université qu'on étudie les savoirs fondamentaux. Un premier effet de ce délitement culturel, que j'ai annoncé depuis longtemps, est aujourd'hui clairement perceptible : on ne parvient plus à recruter des maîtres pour nos enseignements primaire et secondaire. On croit parfois qu'il suffirait de rendre ces métiers plus attractifs en augmentant leurs rémunérations. C'est assurément nécessaire, mais le problème est plus grave. S'il y a si peu de candidats au concours de recrutement des enseignants, c'est que la population « mère », susceptible d'alimenter ces concours, a elle-même fondu, en quantité et en qualité. Combien de collègues m'ont dit qu'ils frémissaient à la pensée que certains de leurs anciens étudiants se retrouvaient face aux élèves. J'en ai aussi fait l'expérience.

### ***Des occasions ratées***

Je voudrais évoquer pour conclure les occasions à mon sens gâchées de ces dernières années. Je pense, d'une part, à la réforme des conditions d'entrée en master en 2016, d'autre part, à l'instauration de Parcoursup en 2018. Il est frappant de voir que ces deux réformes ont été provoquées, de l'extérieur du champ politique, par des actions en justice, menées par Florent Verdier, avocat audacieux armé par le droit anti-sélectif. En 2016, il avait montré, en gagnant tous ses procès, l'absurdité de la situation qui résultait de la réforme LMD : absence de sélection entre licence et master (car il ne pouvait y en avoir dans l'ancien second cycle entre licence et maîtrise) et sélection entre M1 et M2, soit au sein d'un nouveau cycle de master supposé cohérent. En 2017, il avait mis au jour les incohérences d'APB qui aboutissaient *in fine* à des tirages au sort, y compris, horreur ! pour l'accès aux études de médecine, ce qui était contraire au *Code de l'éducation*.

Il se trouve que j'ai été associé d'un peu près à ces deux affaires. En 2016, j'avais croisé le sénateur Jean-Yves Dupont, auteur de la proposition de loi qui a réformé l'entrée en master, sur un plateau de télévision, où se trouvaient aussi Geneviève Fioraso, l'ancienne ministre, et un des représentants, interchangeable au cours du temps, de l'Unef. Après avoir entendu mes interventions, Jean-Yves Dupont avait souhaité m'auditionner. Cette audition au Sénat s'était

finalement déroulée en même temps que celle d'Olivier Beaud au titre de QSF. J'avais été consterné par le texte contradictoire de la proposition de loi, qui disait, dans son premier alinéa, que chaque formation de master avait le droit de choisir son public et, dans son second alinéa, que chaque licencié avait droit à l'accès à un master. C'était à mon sens une bombe à retardement. Jean-Yves Dupont, qui était favorable à l'introduction de la sélection à l'entrée en master, m'avait expliqué qu'il n'était politiquement pas possible d'aller plus loin, mais que c'était là une rupture significative dont les universités pourraient se saisir pour asseoir le droit à la sélection. Effectivement, on a pendant quelques années laissé les équipes de formation gérer les choses au sens du premier alinéa.

Mais, face à la pression des refusés en master, qui s'est accrue à l'occasion de l'épidémie de la covid, laquelle s'est traduit par une augmentation systématique des taux de réussite, du baccalauréat à la licence, la bombe a fini par exploser. L'avocat cité plus haut a en effet trouvé un nouveau marché chez les refusés en master et a fait valoir l'alinéa deux de la loi. En conséquence, les pouvoirs publics sont en train de mettre en place, pour l'entrée en master, un site national similaire à celui de Parcoursup, dans l'objectif explicite de trouver une place à chacun, c'est-à-dire d'imposer aux formations de prendre en charge les refusés. On passe ainsi d'un droit de sélection accordé à toutes les formations à une institutionnalisation de la hiérarchie des masters analogue à celle des sorties de bac. Comme au niveau licence, ne pourront sélectionner que les masters qui se trouvent au sommet de la hiérarchie des vœux des étudiants, les autres étant chargés d'accueillir le reliquat.

La réforme de 2016 permettait d'espérer qu'allait se reconstituer une université, à un niveau master, disjoint du niveau licence, comme, auparavant, la réforme Devaquet avait prévu de faire démarrer l'université au niveau de l'actuelle L3. Des formations de master exigeantes auraient pu accueillir massivement le public qui avait fui l'université en licence, de même que, longtemps, l'université a accueilli en masse au niveau de l'actuelle L3 une grande partie des élèves des classes préparatoires, qui ne trouvaient pas tous de place dans les écoles, et les titulaires d'un DUT qui souhaitaient poursuivre leurs études. Lors de la réforme Devaquet, nombre de mes collègues qui, à ma différence, s'y opposaient, me disaient : « cela va secondariser le Deug » ! Aujourd'hui, une bonne partie des masters sont, dans le meilleur des cas, des BTS en cinq ans. De plus, l'obligation faite aux universités d'accueillir en master tous les titulaires de licence, comme elle doit déjà accueillir en licence tous les titulaires de baccalauréat, s'impose au plus mauvais moment, quand les effets de la crise sanitaire ont supprimé tous les filtres, du baccalauréat à la licence.

Ainsi, la logique technocratique de la formation de masse s'impose de proche en proche, dans un mouvement qui a maintenant une cinquantaine d'années, du collège au lycée, du premier au second cycle de l'université. On peut souhaiter maintenir le plus longtemps possible la jeunesse française sur les bancs de l'école, même s'il n'est pas sûr que ce soit le vœu d'une large partie d'entre elle, surtout quand on lui explique que le nombre d'années de cotisation requise pour obtenir une retraite à temps plein doit être accru. Mais une telle politique n'a rien à voir avec l'institution universitaire qui a pour mission de produire, conserver et transmettre les savoirs fondamentaux. Il est donc vain d'imaginer qu'un enseignement authentiquement universitaire peut perdurer dans de telles conditions. J'y reviendrai en conclusion.

Je voudrais en effet auparavant évoquer une seconde occasion qui a été perdue à l'occasion de l'instauration de Parcoursup. J'ai été à cette époque invité au comité de suivi de la loi ORE, curieusement promulguée après l'instauration du dispositif Parcoursup pour lui donner une base légale. Ce que j'ai pu, à cette occasion, percevoir de l'orientation générale du ministère m'a

convaincu qu'il n'y avait rien à espérer. J'avais pourtant, avec Olivier Beaud, défendu Parcoursup contre des critiques injustes qui faisaient l'apologie rétrospective du dispositif antérieur (APB) et affirmaient, contre toute raison, que le nouveau dispositif introduisait une sélection systématique à l'entrée à l'université.<sup>6</sup> Je pense toujours que le nouveau système est plus fonctionnel et, à certains égards, plus juste que le précédent et je crois que c'est globalement l'avis du public (notamment des familles qui ont connu les deux).

Je regrette pourtant que l'instauration de Parcoursup ait provoqué une hiérarchisation croissante des formations universitaires sur des bases largement arbitraires, puisque reposant sur un indicateur trop grossier : l'établissement, dans un effet de « marque » qui profite notamment aux universités du centre parisien. Or, cette logique de hiérarchisation, déjà bien sûr présente au niveau du master, ne pourra que s'affirmer avec l'instauration à ce niveau d'un équivalent de Parcoursup. Nombre d'établissements, notamment ceux de la couronne parisienne, sont ainsi mis en péril : non seulement, ils sont défavorisés dans l'accueil des étudiants de premier cycle, mais les établissements mieux cotés sont en mesure de leur prélever en master les meilleurs de leurs étudiants. A Nanterre, la part des inscrits en master sur la totalité des étudiants, est passée, en dix ans, d'un tiers à un quart. Pourra-t-on longtemps maintenir dans de telles conditions des universités de plein exercice ?

Par ailleurs, on n'a pas cherché à tirer parti de l'instauration de Parcoursup pour avancer sur le fond du problème de l'université française : l'obligation qui lui est faite d'accueillir sans condition tous les bacheliers, ce qui la met d'emblée en situation défavorable face aux formations concurrentes. On a bien donné pourtant alors un « os à ronger » aux partisans de la sélection : le dispositif « oui si ». Si certaines formations (les classes-prépa, les IUT, les BTS) étaient désignées comme « sélectives », ce qui signifiait qu'on donnait à leur équipe pédagogique le droit de refuser des candidatures du fait de l'insuffisance de leur niveau, même si leurs capacités d'accueil n'étaient pas atteintes. On persistait en revanche à imposer aux universités l'accueil de tous les bacheliers, dans les limites de leurs capacités. L'élément nouveau était qu'elles pouvaient hiérarchiser les candidatures, ce qui donnait effectivement un pouvoir de sélection de fait aux formations « en tension », celles recevant plus de « bonnes candidatures » qu'elles n'ont de places à offrir. Pour les autres, ce nouveau droit était totalement virtuel, puisqu'elles n'avaient aucune chance de voir arriver la population qu'elles avaient classé en tête. C'est pourquoi on les avait autorisées à répondre à certains candidats : « oui si [vous opérez les rattrapages nécessaires] », ce qui conduisait à leur signifier qu'on les accueillait par obligation en leur déclarant qu'ils n'avaient pas le niveau requis.

Sans moyens adaptés, cette formule était hypocrite et n'a pas tardé à entrer en désuétude, tant elle se révélait, en pratique, inutile, voire contreproductive. La conséquence d'un « oui si » pour les étudiants à qui on faisait cette réponse, consistait en effet, dans le meilleur des cas, en l'imposition d'enseignements de remédiation qui venait alourdir leur emploi du temps universitaire. Autrement dit, on exigeait absurdement plus des plus fragiles, puisqu'il n'était pas question de réduire pour eux les enseignements standards. Une autre voie aurait pourtant été possible : orienter cette population dans des cursus-passerelles spécifiques, préalable au cursus de licence. C'est ce que j'avais proposé en 2009 sous l'expression d'« année zéro », sanctionnée par un examen autorisant l'accès en L1. Le cursus de licence de ces étudiants aurait donc, dans le meilleur des cas, duré trois ans. Certaines universités s'étaient alors déclarées intéressées. Mais l'avis dominant fut qu'un tel dispositif aurait été discriminatoire. Or, il faut

---

<sup>6</sup> Olivier Beaud et François Vatin « Orientation et réussite des étudiants : une nouvelle loi pour les universités », *Commentaire*, n° 163, n° 2018-3, p. 687-698, suivi de « Parcoursup : la loi en pratique », *Commentaire* n° 164, 2018-4, p. 911-924.

savoir qu'à peine un quart des étudiants obtiennent une licence en trois ans, la moitié seulement en cinq ans. Fixer d'emblée un horizon de quatre ans d'études pour la population dont on sait qu'elle a une chance infime de réussir en trois ans ne me paraît donc pas discriminatoire. Mais, en cette matière comme en d'autres, on préfère l'illusion à une gestion raisonnable du réel.

### *Quelles perspectives ?*

Au vu de tout ce qui précède, je pense qu'il nous faut avoir le courage de penser lucidement la question de l'enseignement supérieur français, en admettant la réalité présente, au-delà de nos idéalizations, et en considérant la situation du point de vue de l'intérêt public, au-delà de nos intérêts professionnels.

Il y a à mon sens trois grands systèmes de pensée qui dominent chez les universitaires qui entendent penser leur institution, sachant que beaucoup ne se donnent même pas cette peine :

- Le premier est celui des « libéraux », doctrinalement convaincus que la plus grande autonomie possible des établissements, voire la concurrence saine entre privé et public, est la bonne voie. Ceux-ci persistent dans cette logique, sans prendre en considération les effets pervers observables. Pour eux, ceux-ci sont dus à ce que l'on n'a pas été assez loin dans cette voie. Leur modèle de référence est anglo-saxon et ils considèrent qu'il faut se débarrasser des dernières traces de l'université étatique à la française.
- Le second est celui de la « gauche » universitaire, qui domine dans les sciences humaines françaises. Ses représentants sont opposés par principe à la sélection, considérée comme un instrument de domination sociale au sens de Pierre Bourdieu. Ils observent bien la croissance de l'enseignement supérieur privé, qui leur déplaît, mais ils l'expliquent par le développement du capitalisme éducatif international, sans vouloir reconnaître son moteur proprement français, dont la prise en considération mettrait en péril leur rejet de principe de la sélection.
- Les troisièmes sont les défenseurs de la profession traditionnelle qui voient avec tristesse le monde universitaire français se déliter et qui se sentent impuissants dans une lutte défensive. Je pense que je ne ferais pas injure à QSF en classant ses adhérents dans cette troisième catégorie.

Si QSF m'invite, c'est bien que cette organisation repère chez moi une certaine sympathie pour sa nostalgie d'une université disparue. Je crois pourtant stérile une attitude strictement défensive. Le problème est en effet de savoir ce que l'on entend défendre quand toutes les digues ont sauté. C'est pourquoi il est temps à mon sens d'abandonner le nombrilisme universitaire pour adopter le point de vue de la nation. Si on a renoncé – ce que je regrette- à faire revenir vers l'Université le public qui l'a quittée, il va bien falloir l'adapter au public qui la fréquente. Cela veut dire, concevoir de façon radicalement différente les cursus d'enseignement et donc, aussi, les qualités du personnel chargés de les dispenser. Pour le dire brutalement, massivement, ce ne sont pas de chercheurs dont on a besoin aujourd'hui face à la grande majorité des étudiants.

Une fois que ce point aura été admis, on pourra (il le faudra bien) se poser de nouvelles questions : quelle est la fonction d'une université dans un grand pays développé ? A qui s'adresse-t-elle ? En quoi est-elle utile pour le développement et la diffusion de la connaissance et pour la formation de l'esprit public ? On pourra, alors, réinventer de nouvelles institutions académiques dont le besoin se fera cruellement sentir.